



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question écrite n° 36309

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la pénurie d'emploi dans certains corps de métiers. Il est pour le moins paradoxal que des chefs d'entreprise, essentiellement dans les métiers de restauration ou dans ceux du bâtiment, n'arrivent pas à satisfaire les quelque 300 000 offres d'emplois alors que le nombre de chômeurs reste élevé. Aussi, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de revaloriser ces métiers, que ce soit par une politique de formations conforme aux besoins de notre économie ou par une rémunération plus attractive. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

Texte de la réponse

La baisse régulière du taux de chômage depuis plus d'un an et demi cohabite avec des tensions persistantes sur le marché du travail. Certains secteurs, tels que les métiers de la restauration ou le bâtiment, connaissent ainsi des difficultés de recrutement et doivent faire face à une pénurie de main-d'oeuvre. Afin de remédier à cette situation et d'améliorer l'adéquation entre offre et demande de travail, plusieurs mesures ont déjà été adoptées : un crédit d'impôt de 1 000 euros a été instauré pour les jeunes de moins de vingt-six ans qui choisissent de travailler dans un métier connaissant des difficultés de recrutement. Une liste précise des métiers connaissant des difficultés de recrutement et éligible au crédit d'impôt a été établie. Les secteurs concernés sont variés : agriculture, BTP, commerce, métiers de la restauration ; une aide sectorielle est accordée depuis 2004 dans le secteur des hôtels-café-restaurants. Cette aide qui contribue à réduire le coût du travail a également permis d'améliorer l'attractivité du secteur à travers notamment une augmentation des rémunérations les plus faibles avec la suppression du mécanisme du « SMIC hôtelier » ; en 2005, Gérard Larcher, ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes et M. Christian Baffy, président de la fédération française du bâtiment, ont signé un accord-cadre national formalisant les engagements de l'État et des professionnels du bâtiment pour le recrutement de 1 500 demandeurs d'emploi. Cet accord consolide le partenariat entre l'État et les professionnels du bâtiment afin de promouvoir les métiers de ce secteur. Ces mesures concernant les secteurs connaissant des difficultés de recrutement s'accompagnent en outre de mesures plus générales visant à réduire le coût du travail et à favoriser l'emploi. Il convient de mentionner plus particulièrement : les allègements de charges sur les bas et moyens salaires qui devraient dépasser 20 milliards d'euros en 2006 et représentent le socle de la politique de l'emploi en France ; le dispositif « soutien à l'emploi des jeunes en entreprises » qui permet d'embaucher, sans charge, un jeune peu qualifié et qui a été renforcé par la loi sur l'accès des jeunes à la vie active en entreprise du 21 avril 2006. En mobilisant l'ensemble des leviers disponibles, le Gouvernement mène une politique volontariste de lutte contre le chômage et les difficultés de recrutement. La diminution régulière du taux de chômage depuis plus d'un an et demi illustre l'efficacité des mesures adoptées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36309

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 mars 2004, page 2154

Réponse publiée le : 12 décembre 2006, page 12997